



Remboursement frais de justice après décision en appel

Par **chauveaufanny**, le **19/01/2011 à 13:47**

Bonjour,
J'ai intenté un procès en justice auprès du tribunal administratif qui a été jugé en ma défaveur en première instance, puis en ma faveur en appel.
La partie adverse souhaite faire un pourvoi en cassation, mais je souhaiterais arrêter les démarches. Est-il possible de se faire rembourser les frais de justice par la société condamnée en appel et abandonner les poursuites, ou bien si j'abandonne les frais de justice restent-ils à ma charge?
Vous remerciant par avance pour votre réponse.

Par **amajuris**, le **19/01/2011 à 20:39**

bjr,
relisez l'arrêt de la CAA pour savoir ce qu'elle dit sur les frais.
posez la question à votre avocat.
cdt